



## Commission Régionale Féminine

### SAISON 2024 / 2025

### PROCÈS-VERBAL N°39

---

Réunion du mercredi 23 avril 2025

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### SENIORS FEMININE - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine d'application de l'article 44 du RSG de la LPIFF (match perdu par pénalité) :

2<sup>ème</sup> et dernier **rappel** :

Régional 2 – 28225018 PARIS CA 14 2 / EFPF 1 du 05/04/2025

#### CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

##### **29523430 MONTROUGE FC 1 / NEUILLY PLAISANCE FC 1 du 22/03/2025**

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 16/04/2025 ayant donné match à rejouer.

**Elle fixe la date de cette rencontre au samedi 10/05/2025.**

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF :

*20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.*

*Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.*

*Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.*

**CHAMPIONNAT REGIONAL U15F****Régional 3****Poule A****29525804 MENNECY CS 1 / ETAMPES FC 1 du 03/05/2025**

Demande d'avancement de match du CS MENNECY pour jouer le 1<sup>er</sup> mai 2025 à 13h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord du FC ETAMPES à transmettre au plus tard le mardi 29 avril 2025.

**Poule F****29528403 SEVRES FC 92 1 / SURESNES JS 1 du 03/05/2025**

La Commission prend connaissance de la nouvelle demande des 2 clubs pour reporter le match au samedi 10/05/2025.

Accord de la Commission.

**Poule H****29529193 GAGNY FC 1 / PIERREFITTE FC 1 du 05/04/2025**

La Commission accuse réception du courriel de PIERREFITTE FC indiquant que cette rencontre n'a pas été jouée à 17h30 mais avant suite à un accord entre les 2 clubs.

Elle rappelle qu'en cas de changement horaire, celui-ci doit être formulé via Foot clubs auprès du service Compétitions.

La Commission reste en attente du rapport de GAGNY FC, à transmettre au plus tard le mardi 29 avril 2025..

**U15F - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine d'application de l'article 44 du RSG de la LPIFF (match perdu par pénalité) :

**1er rappel :**

Régional 3 – poule H – 29529210 – RED STAR FC 1 / GAGNY FC 1 du 12/04/2025